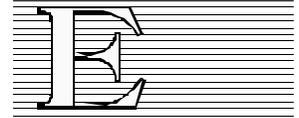




NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: LIMITÉE

E/ECA/SDD/CSD.4/6  
21 octobre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatrième réunion du Comité du développement durable

Addis-Abeba  
24-28 octobre 2005

**Gestion des ressources en terres aux fins du développement durable :  
orientations recommandées**

## **Introduction**

1. La stratégie de développement de la plupart des pays africains, depuis l'indépendance, a reposé essentiellement sur l'exploitation de leurs ressources naturelles : agriculture, minerais, énergie, eau et autres ressources biologiques. Malheureusement, cette stratégie n'a pas donné les résultats escomptés mais entraîné la dégradation de l'environnement et augmenté la pauvreté (Banque mondiale, 2003).
2. Après près de 40 ans d'efforts de développement, l'Afrique est toujours confrontée à de sérieux problèmes de développement, notamment une pauvreté endémique, la faim, la dégradation de l'environnement et la pandémie du VIH/sida. En fait, malgré l'abondance de ses ressources naturelles, l'Afrique est le seul continent où la production alimentaire par habitant et le nombre de personnes défavorisées devraient continuer à augmenter au cours des dix prochaines années.
3. Le Sommet mondial pour le développement durable a noté que les efforts pour réaliser le développement durable ont été entravés par «des conflits, des investissements insuffisants, des possibilités d'accès aux marchés limitées ainsi que des contraintes du côté de l'offre, le fardeau insoutenable de la dette, la baisse historique des niveaux d'aide publique au développement et les effets du VIH/sida » (Nations Unies, 2003, p. 49). La situation a été exacerbée par le manque de terre et de planification de l'utilisation des ressources en terres associées à des politiques socioéconomique globalement inappropriées.
4. La terre a de nombreuses fonctions dont il faut tenir compte dans la planification du développement pour garantir une attribution efficace si ces ressources si vitales doivent améliorer de façon notable le niveau de vie aux plans local et national.
5. Le présent document traite de questions relatives à la planification de l'utilisation des terres et du rôle des politiques foncières dans le cadre du développement durable. Il présente ensuite brièvement quelques orientations de politique tirées d'études sectorielles sur l'industrie minière, l'eau, l'énergie et la réforme foncière, que les pays africains peuvent adopter pour garantir une utilisation durable de leur terre et de leur ressource en terres.

## **La terre et la planification de l'utilisation des ressources en terres**

6. Les préoccupations concernant l'environnement au niveau mondial et régional ont été mises en évidence par la croissance rapide continue de la population mondiale, l'interdépendance socioéconomique plus étroite des pays et des régions, la prise de conscience accrue de la valeur des écosystèmes naturels et la perception que les pratiques actuelles d'utilisation des terres peuvent influencer le système climatique mondial (A. Young, 1998). La bonne gestion des terres, de ses eaux, de ses forêts, de ses minerais, de ses pâturages et de sa faune sauvage est vitale pour le développement durable. Toutefois, les gouvernements africains semblent ne pas avoir pris conscience du rôle vital des ressources en terres et les institutions s'occupant de la gestion de ces ressources ne sont guères compétentes. En fait, l'Afrique est souvent décrite comme un continent riche habité par des gens pauvres.

## **Planification et gestion de l'utilisation des terres : concepts et définitions**

7. La planification des ressources en terres est le processus d'évaluation des options et des décisions prises avant la mise en place d'un plan de développement.

8. La *gestion* des ressources en terres au sens large est la mise en œuvre d'une planification de l'utilisation des terres, telle qu'elle a été décidée avec la participation directe des parties prenantes. Cette gestion passe par plusieurs étapes et notamment : la prise de décisions politiques, l'exécution de règles juridiques, administratives et institutionnelles, la délimitation des terres ; la surveillance et le contrôle du respect des décisions concernant les droits d'accès à l'eau ; la délivrance de concessions pour l'extraction (bois d'œuvre, bois de chauffage, charbon et tourbe, produits non ligneux, chasse), la promotion du rôle des femmes et autres personnes désavantagées dans les domaines de l'agriculture et du développement rural et la sauvegarde des droits traditionnels des populations autochtones de jadis.

La planification physique de la terre est la façon de concevoir l'infrastructure physique optimale d'une parcelle administrative, par exemple pour des installations de transport – routes, chemins de fer, aéroports, ports ; pour des usines et des entrepôts de stockage des produits ; pour la production minière et la production d'électricité et pour d'autres installations pour les villes et autres établissements humains.

9. La planification physique de la terre relève normalement de l'État ou des collectivités locales pour le bien général de la communauté. L'objectif est d'adopter un point de vue plus pragmatique sur l'occupation des sols d'une zone que ne le feraient les personnes. La planification physique a deux fonctions principales : mettre en place une infrastructure rationnelle et empêcher les excès d'individus dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté. La planification de l'utilisation de la terre doit être un processus décisionnel qui « facilite l'affectation des terres à des utilisations offrant les plus grands avantages durables et le passage à une gestion intégrée et durable des terres » (Paragraphe 10.5 d'Action 21).

### **Fonctions de la terre et conflits entre les utilisateurs**

10. Outre ses principales fonctions pour la production agricole et forestière, la terre a de nombreuses autres fins, notamment :

- Elle est à la base de nombreux systèmes permettant la vie, grâce à la production de la biomasse qui fournit des aliments, du fourrage, des fibres, du fioul, du bois et autres matériaux biotiques pour l'utilisation humaine, soit directement soit par le biais de l'élevage, y compris l'aquaculture et la pêche intérieure et côtière (*fonction productive*) ;
- La terre est à la base de la biodiversité terrestre en fournissant des habitats biologiques et des réserves de gènes pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qu'ils soient au-dessus du sol ou sous terre (*fonction biotique environnementale*) ;
- La terre et ses utilisations constituent un puits de gaz à effet de serre et forment la contrepartie de l'équilibre mondial en énergie – réflexion, absorption et transformation de l'énergie radioactive du soleil et du cycle hydrologique mondial (*fonction régulatrice du climat*) ;
- La terre régleme le stockage et le flux des ressources en eau de surface et en eau souterraine et influence leur qualité (*fonction hydrologique*) ;
- La terre sert d'entrepôt pour les matières premières et les minerais destinés à l'usage humain (*fonction de stockage*) ;

- La terre a une fonction réceptive, de filtrage, de régulation et de transformation des composés à risque (*fonction de contrôle des déchets et de la pollution*) ;
- La terre fournit la base physique des établissements humains, des usines et des activités sociales comme le sport et les loisirs (*fonction d'espace vitale*) ;
- La terre est un moyen de stocker et de préserver les témoignages de l'histoire culturelle de l'humanité en même temps qu'une source d'information sur les conditions climatiques passées et l'utilisation antérieure des terres (*fonction d'archivage ou de préservation du patrimoine*) ;
- La terre offre de l'espace pour le transport des personnes, les facteurs de production et les produits et pour le mouvement des plantes et des animaux entre domaines secrets de l'écosystème naturel (*fonction connective spatiale* FAO, 1995).

11. L'adaptabilité de la terre à ses fonctions varie considérablement. Les unités de paysage, en tant qu'unités de ressources naturelles, ont leur propre dynamisme, mais l'influence de l'être humain affecte considérablement ce dynamisme, tant dans l'espace que dans le temps. Les qualités de la terre pour une ou plusieurs fonctions peuvent être améliorées mais il arrive très souvent que la terre a été dégradée par l'activité humaine. Le taux de dégradation pourrait se poursuivre de façon constante ou même augmenter en cas de changement climatique mondial induit par l'homme, mais on ne peut pas le supposer automatiquement. Il est possible de surveiller et de remédier à la dégradation de la terre ou même d'inverser les tendances, si la terre est utilisée rationnellement, si toutes ces fonctions sont prises en compte et si l'intérêt à long terme de toutes les couches de la population est plus fort que les intérêts corporatistes à court terme de groupes privilégiés, aux niveaux mondial, national et local.

### **Approche intégrée à la planification des ressources en terres**

12. Il s'agit d'une coopération participative et globale entre toutes les institutions et groupes aux niveaux national, des provinces et local, et tous les partenaires et parties prenantes qui s'occupent de la planification des ressources en terres et de la gestion d'une telle planification.

13. Action 21 préconise des mécanismes visant à promouvoir un dialogue constructif et productif entre la totalité des parties prenantes, qu'il s'agisse des ministères, des départements gouvernementaux des provinces et des municipalités et de leurs services chargés d'élaborer des politiques et des instituts de recherche et de création de base de données sur les ressources, comme un service topographique ou un institut statistique, une organisation para-étatique relevant du domaine exécutif tels que les comités d'irrigation nationaux ou les sociétés d'approvisionnement des villes en eau et en énergie ou d'organisations d'intérêt public (ONG) aux niveaux national et local, telles que des sociétés pour la préservation de la nature, des associations d'exploitants agricoles et des groupements communautaires. De plus en plus on réclame également la création d'un partenariat solide entre le secteur public et le secteur privé qui puisse entreprendre des projets publics et poursuivre des objectifs de façon à ce que les tâches, les responsabilités et les risques soient répartis de façon optimale entre les partenaires.

14. Il est donc nécessaire d'instaurer un environnement propice dans le domaine législatif et administratif, aboutissant à la création de *plate-formes de négociation pour que des décisions soient prises* à tous les niveaux pertinents, pour résoudre les demandes conflictuelles d'utilisation de la terre ou des parties de celle-ci comme les ressources minérales. Ces plate-formes devraient

fonctionner à la fois de façon horizontale entre ministères, organismes gouvernementaux des provinces ou des municipalités, et verticalement entre organismes gouvernementaux et utilisateurs locaux, réels ou potentiels des ressources en terres, autrement dit il faut qu'une collaboration s'établisse entre tous de bas en haut et de haut en bas.

15. Il faut réaliser que pour être couronnées de succès, de telles plate-formes exigent beaucoup de temps, de patience et de bonne volonté. C'est seulement ainsi qu'elles pourront lutter contre la bureaucratie et les barrières historiques qui ont été érigées entre institutions sectorielles et qui pourraient être menaçantes en raison de l'incapacité de considérer la situation dans son ensemble. Une approche entièrement intégrée pourrait être valable seulement si les demandes conflictuelles concernant la terre en question sont pratiquement insolubles. Si l'utilisation optimale et durable de la terre est vraiment possible, par exemple la conservation des forêts dans les bassins fluviaux en amont, la création de parcs nationaux ou de réserves d'animaux sauvages, alors il sera nécessaire de consacrer beaucoup de temps pour garantir l'intégration totale de toutes les parties intéressées.

16. La gestion de l'utilisation de la terre repose sur trois éléments : les parties prenantes, la qualité ou les limites de chaque composante de l'unité de terre et les options viables d'utilisation de cette terre dans la zone. Au sens plus technique, les facteurs de planification sont la superficie de terre disponible et le mode d'occupation, la qualité, la productivité potentielle et l'adaptabilité de la terre, le niveau des technologies utilisées pour exploiter les ressources en terres, la densité démographique et les besoins et les niveaux de vie de la population. Il existe une interaction entre tous ces facteurs.

### **Systeme foncier et utilisation durable des ressources en terres**

17. Dans la réalité, il y a de nombreux problèmes réels ou potentiels en ce qui concerne la terre. La clarification et la sécurité des droits fonciers sont indispensables pour qu'une approche intégrée de la planification et de la gestion des ressources en terres réussisse. Le règlement de la question de ces droits réduit les conflits entre parties prenantes, augmente la confiance nécessaire pour des pratiques d'utilisation des terres durables, définit les responsabilités respectives et constitue la base d'une répartition, équitable et respectueuse de l'environnement, des incitations, subsides ou taxes.

18. Des politiques foncières inappropriées sont un grave obstacle au développement économique et social. D'une part, un régime foncier sans garantie et des institutions foncières incompetentes découragent l'investissement privé et la croissance économique globale. D'autre part, la distribution de titres de propriété qui ne sont pas en bonne et due forme et la discrimination en fonction des hommes et des femmes ou de l'appartenance ethnique restreignent les possibilités économiques pour les groupes désavantagés et constituent un terreau propice aux conflits sociaux qui souvent dégénèrent en actes de violence.

19. La grande majorité des superficies émergées en Afrique est régie en vertu de régimes fonciers traditionnels qui, jusqu'à très récemment, n'étaient même pas reconnus par l'État et restaient par conséquent en dehors du cadre juridique. Pour que davantage de terres soit soumise à un régime foncier officiel et par conséquent se conforme à la règle de droit, de nombreux pays africains ont reconnu officiellement les régimes traditionnels ainsi que les institutions qui les

administraient (Banque mondiale, 2003). Toutefois, l'application de ces lois pose de gros problèmes. La plupart des gouvernements africains reconnaissent que des droits fonciers sécurisés ainsi que l'accès à la terre sont déterminants pour la paix et la stabilité, la croissance économique et l'utilisation durable des ressources.

20. La plupart des problèmes que soulève la réforme agraire en Afrique proviennent de la pluralité des systèmes d'autorité en rapport avec les terres (régimes fonciers traditionnels par rapport à des lois foncières modernes). De nombreux pays africains rencontrent des problèmes particuliers concernant la réforme des régimes fonciers en raison des terres saisies dans le passé et des règlements concernant les meilleures terres conclus pendant la période coloniale.

21. Autrefois, les réformes agraires étaient lancées afin de se conformer à des conditions associées à des ajustements structurels ou à la suite de donations en vue de réformes plus vastes. La génération actuelle de réformes de politiques agraires vient à la suite d'une série d'approches dans ce domaine qui ont échoué, parce que les modèles de libre entreprise, qui privilégient la transformation des droits fonciers traditionnels en droits de pleine propriété individualisés, ou alternativement, en modèles socialistes égalitaristes, prédominaient. Des études menées par la CEA (2004 b), montrent que certaines réformes agraires actuelles se sont écartées des « modèles de libre entreprise » et reconnaissent désormais que le régime foncier traditionnel peut souvent offrir la sécurité des droits de propriété.

22. Les droits fonciers des femmes sont particulièrement vulnérables et, outre des politiques et lois équitables, il est nécessaire de prendre des mesures pratiques pour promouvoir la parité à tous les niveaux. L'incidence en hausse du VIH/sida fait que les femmes sont encore plus susceptibles d'être dépossédées. Les conséquences de tous ces problèmes interconnectés sur la sécurité d'accès des femmes à la terre deviennent plus graves dans un contexte de hausse de la demande de terres et de tensions résultant de la concurrence pour cette ressource précieuse.

23. Un nombre significatif d'études et de travaux de recherche ont montré que le régime foncier était étroitement lié aux objectifs de développement tels que l'éradication de la pauvreté et la croissance économique, augmenter la productivité agricole, promouvoir l'investissement du secteur privé en particulier par le biais de la propriété privée d'actifs comme la terre, attirer les investissements étrangers directs, garantir la durabilité environnementale, parvenir à la sécurité sociale et à l'équité entre hommes et femmes à propos de l'accès à la terre, trouver une solution aux revendications conflictuelles concernant la terre et renforcer le développement institutionnel.

24. Bien qu'elles soient déterminantes pour le développement pacifique, la croissance économique et l'utilisation durable des ressources, les questions foncières n'ont pas toujours reçu l'attention qu'elles méritaient dans les stratégies de développement de la plupart des pays africains. Les gouvernements ont été réticents à mettre en place des programmes d'envergure de réforme agraire ou foncière en raison surtout des risques politiques possibles.

25. Les pays africains ont besoin d'adopter des politiques foncières novatrices qui puissent constituer un juste milieu entre le besoin d'offrir des garanties aux petits propriétaires traditionnels et au secteur agricole commercial africain et de faire en sorte que les femmes, les jeunes agriculteurs et les autres groupes vulnérables aient un meilleur accès juridique aux terres agricoles et aux autres ressources naturelles.

26. Dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), il est vital de traiter les facteurs favorables à long terme en vue d'une application efficace des réformes agraires et des questions de gestion des terres. Dans la liste des mesures nécessaires pour parvenir au succès en matière de développement agricole dans le cadre du NEPAD, le document du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) préconise *d'améliorer la sécurité des régimes fonciers pour l'agriculture traditionnelle et moderne en introduisant les réformes agraires appropriées*<sup>1</sup>.

### **Aspects institutionnels de la planification de l'utilisation des terres**

27. Il serait de toute évidence inutile de créer des systèmes et des programmes qui ne puissent pas être appliqués efficacement. En adoptant une approche systémique mixte faisant intervenir régime foncier et expériences de nombreux pays sur une longue période, les composantes institutionnelles ci-après semblent être nécessaires aux trois niveaux les plus habituels de la planification de l'utilisation des terres (FAO, 1995).

i) Niveau national: Par le biais d'un comité national de planification des ressources, de conseils ou de commissions chargés de la conservation des ressources naturelles, de ministères et de départements dont les principales fonctions sont de fournir des informations, formuler des recommandations et passer à l'action.

ii) Niveau régional ou des provinces: Par le biais de groupes de développement ou de planification de l'utilisation des terres au niveau des provinces ou des districts dont les fonctions fondamentales sont d'identifier les priorités, d'allouer les ressources, de concevoir ou d'approuver des plans sous-nationaux, de surveiller la mise en œuvre et de prendre des arrêtés.

iii) Niveau des villages ou des communautés: Par le biais de groupes de pression spéciaux existants ou qui peuvent être constitués au niveau communautaire de base pour différentes fins, priorités et objectifs.

### **Indicateurs de durabilité**

28. Toute planification de l'utilisation des sols devrait se traduire en une utilisation locale des terres qui soit durable. L'évaluation systématique de la durabilité de l'utilisation des terres actuelle ou prévue en est à un stade précoce. De nombreux groupes de chercheurs s'efforcent de définir des *indicateurs de stabilité* et de mettre au point des méthodes de suivi sur le terrain. La CEA s'emploie actuellement à élaborer un ensemble d'indicateurs pour assurer le suivi des progrès réalisés dans tous les domaines du développement durable en Afrique.

29. D'après une étude de la FAO (FAO, 1995), les indicateurs de durabilité peuvent être de différents types: physiobiotiques ou socioéconomiques. En fonction du type d'utilisation ou de non-utilisation, et de la même manière que l'énumération de la qualité des sols, les indicateurs physiobiotiques peuvent être principalement en rapport avec le couvert des sols (constance de la structure de la végétation naturelle ou de la biodiversité), la surface (absence de vent ou d'érosion par l'eau, constance du ruissellement), la qualité des sols (absence d'une salinisation causée par l'homme, acidification, tassement ou perte d'activités biologiques du sol) et avec le substratum

---

<sup>1</sup> Document CAAPD, annexe 3, page 85.

(absence d'engorgement hydrique ou de pollution causée par l'homme, constance de la profondeur et de la qualité des eaux souterraines).

30. Parmi les indicateurs de durabilité socioéconomique, on peut utiliser les migrations des zones rurales vers les zones urbaines, les opportunités de travail rural pour la population active, la constance ou l'augmentation de la scolarisation dans le primaire, l'autonomie alimentaire et une alimentation bien équilibrée, des structures stables de bétail dans les zones de pâturage, l'absence ou la diminution de conditions insalubres dans les groupes de populations rurales, l'harmonie des relations entre les différents utilisateurs des terres, ou simplement la constance ou l'augmentation du rendement par habitant des terres enregistré dans les statistiques agricoles par village, district, province ou pays (bien que cela puisse masquer la non-durabilité dans des parties de la zone concernée).

31. Au cours des dix dernières années, la CEA a lancé une série d'études sectorielles qui ont conduit à la mise au point de cadres et d'outils analytiques pour aider ses États membres à formuler des politiques et des stratégies de mise en œuvre de programmes de développement rationnels, socialement acceptables et respectueux de l'environnement. Outre le modèle PEDDA (Population, environnement, développement et agriculture), outil analytique visant à simuler l'impact de différentes politiques démographiques, économiques et sociales sur l'état de la sécurité alimentaire dans un pays donné, qui a été mis au point au début de 2000 et présenté aux précédentes réunions du Comité du développement durable, des activités de fonds ont été consacrées aux domaines de l'exploitation minière, de l'eau, de l'énergie et de l'occupation des sols. L'objectif de ces études était d'évaluer les politiques actuelles et de formuler des recommandations sur les mesures que les pays africains doivent prendre pour mieux gérer leur terre et leurs ressources foncières et pour réaliser un développement économique et social d'envergure. On trouvera dans la prochaine section les conclusions et les recommandations découlant de ces différentes études.

### **Évaluation des politiques actuelles de réformes foncières**

32. Les réformes foncières récentes en Afrique montrent que de nombreux gouvernements africains sont conscients de l'importance de donner accès à la terre et à la sécurité d'occupation. Le consensus général qui ressort de ces initiatives est que les droits fonciers individuels et collectifs peuvent favoriser des pratiques durables de gestion des terres et une plus grande productivité agricole. Les nouveaux régimes de réformes foncières en Afrique reconnaissent donc la propriété de la terre en vertu des régimes coutumiers ou traditionnels. Pour introduire des changements, certains pays africains ont lancé des réformes de la réglementation et de l'administration des terres, principalement dans le contexte de réformes plus larges émanant de mouvements récents de démocratisation et de décentralisation (tableau 1).

**Tableau 1: Résoudre les problèmes fonciers par des réformes politiques et institutionnelles**

<b>Problème foncier</b>	<b>Exemple de réponses</b>
Sécurité d'occupation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan des terres rurales de Côte d'Ivoire cherche à identifier tous les droits existants pour leur donner un statut juridique (Delville, 1999).</li> <li>• Le décret foncier de 1974 au Cameroun a abrogé la reconnaissance juridique des droits d'occupation coutumiers et communaux et a imposé l'obtention d'un titre de propriété comme moyen unique d'acquérir une propriété privée (Hobbs, 1996).</li> <li>• La Constitution ougandaise de 1995 transfère le titre de propriété de l'État aux exploitants des terres.</li> </ul>
Gestion des litiges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le code rural nigérien de 1986 cherche à résoudre les litiges relatifs à l'occupation des terres (Lund, 1993).</li> </ul>
Décentralisation de l'administration foncière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des comités fonciers ont été créés au Botswana (ainsi qu'en Namibie et en Ouganda), des conseils ruraux au Sénégal, des commissions foncières au Niger, des fonds communautaires et des associations communales en Afrique du Sud et des comités dans le Lesotho rural.</li> <li>• La participation publique à la prise de décisions par l'intermédiaire des institutions locales a été améliorée.</li> <li>• La réglementation foncière de 1998 au Lesotho contraint les comités fonciers à révoquer une affectation au cas où le bénéficiaire refuse d'adopter des mesures de conservation des sols.</li> </ul>
Gestion durable des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique nationale foncière de 1995 au Mozambique vise à faire appliquer l'utilisation écologiquement durable des ressources naturelles.</li> <li>• Le livre blanc sur la réforme foncière en Afrique du Sud montre que la durabilité de la production et de l'environnement sont des éléments fondamentaux du processus de réformes foncières.</li> <li>• La consolidation des terres au Kenya contribue à freiner la fragmentation des terres et à rétablir la rentabilité de la production.</li> <li>• Une réglementation sur la taille maximale des exploitations agricoles a été introduite au Zimbabwe.</li> </ul>
Développement de l'utilisation des sols et productivité agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique foncière de la Namibie prévoit des propositions relatives à la taxation des terres.</li> <li>• Le plan Swynnerton au Kenya a appuyé l'agriculture africaine par des programmes de recherche agricole, des systèmes de crédit, le transfert de nouvelles technologies, l'introduction de récoltes de valeur</li> </ul>

	<p>élevée et un nouvel ensemble d'institutions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'industrialisation entraînée par le développement de l'agriculture en Éthiopie cherche à accroître la productivité des petits exploitants agricoles en leur donnant des engrais et des semences améliorées, en mettant en place des systèmes de crédit et en fournissant des services d'appui.</li> </ul>
Redistribution équitable des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des politiques de réformes par la redistribution des terres cherchent à donner davantage de terres aux Noirs qui en sont dépourvus, en Afrique du Sud, au Malawi, en Namibie et au Zimbabwe.</li> <li>• La loi foncière de 1998 au Mozambique reconnaît aux familles rurales le droit à la terre qu'elles occupent et sur la base de témoignages oraux.</li> </ul>
Mise au point d'un système d'informations foncières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réformes foncières au Kenya visent à établir un cadastre tenu à jour qui pourrait servir à contrôler les transferts et la répartition des terres et permettent d'introduire des taxes.</li> </ul>

Source: CEA, 2004b.

### Perspectives d'avenir

33. Les récentes crises alimentaires en Afrique ont ranimé le débat sur la question de savoir si les régimes actuels d'occupation des terres limitent les innovations et les investissements dans l'agriculture. Il y aurait des liens directs et indirects entre l'occupation des terres et la sécurité alimentaire. Consciente de l'importance de ces liens, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a publié une étude intitulée *Land Tenure Systems and Their Impacts on Food Security and Sustainable Development in Africa* (Les régimes d'occupation des sols et leur impact sur la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique), dans l'objectif suivant:

- a) Mieux faire comprendre les liens entre les régimes d'occupation des sols, la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles en Afrique;
- b) Évaluer les réformes foncières dans certains pays africains en utilisant des études de cas et en soulignant dans quelle mesure ces réformes visent à améliorer la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles et en identifiant les principaux obstacles;
- c) Tirer des enseignements des bonnes pratiques ainsi que des échecs des politiques actuelles et passées ;
- d) Formuler des recommandations pour aider les États à régler les problèmes de mise en œuvre des réformes foncières et partant à améliorer la sécurité alimentaire et la sauvegarde des ressources naturelles du pays.

34. La CEA collabore actuellement avec l'Union africaine (UA), la Banque africaine de développement (BAD), le secrétariat du NEPAD et les institutions spécialisées des Nations Unies compétentes pour résoudre les problèmes fonciers en Afrique. Ce consortium d'inspiration africaine définira un cadre pour la mise au point de politiques foncières et de méthodes concrètes

adaptées sur la base de l'expérience acquise en la matière et en tenant compte des processus et des initiatives lancées en Afrique. L'objectif ultime est d'élargir les perspectives sur les questions foncières et d'aider les pays africains à concevoir et mettre en œuvre des réformes foncières qui tiennent compte des spécificités de leur contexte social, économique, politique et culturel.

### **Gestion des ressources en eau en Afrique**

35. Ressource issue de la terre, l'eau est indispensable pour le développement de l'Afrique. La situation de l'eau douce en Afrique est préoccupante. Sur les quelque 800 millions d'habitants du continent africain, plus de 300 millions vivent dans un environnement où l'eau est rare. L'importance de l'eau pour le développement économique est reconnue au niveau mondial mais à cause de l'augmentation de la population, de l'industrialisation et de la demande, la pénurie menace dans de nombreux pays du monde. Le manque d'eau a des conséquences négatives sur le développement, la production alimentaire, la santé et le développement industriel.

36. Si l'on analyse comment la société réagit face au manque d'eau, on s'aperçoit que l'essentiel est d'investir dans le développement des ressources en eau potentielles de l'Afrique, de réduire massivement le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau saine et à un assainissement approprié, de garantir la sécurité alimentaire en étendant les zones irriguées et en protégeant les gains du développement économique par une gestion efficace de la sécheresse, des inondations et de la désertification (CEA, 2004).

### **Réponses de la société au manque d'eau**

37. De façon très schématique, une société qui souffre d'une pénurie d'eau réagit selon trois phases successives: elle stocke l'eau (construction de barrages), elle économise l'eau et ensuite, elle se rend compte qu'elle doit agir différemment pour tirer le maximum de chaque goutte. C'est ce que montre l'urbanisation qui fait que les industries et les villes, qui tirent un meilleur parti de chaque goutte que l'agriculture, deviennent les principaux utilisateurs de cette ressource rare et fournissent le plus grand nombre de modes de subsistance.

38. Les sociétés et les nations dans les zones arides ont développé des aptitudes adaptées à une gestion durable des ressources en eau. Cela inclut des mesures visant à éviter le gaspillage de l'eau, l'adoption de techniques adaptées aux conditions qui prévalent, l'utilisation efficace de l'eau pour l'agriculture et d'autres activités de production, et le développement de conditions institutionnelles et réglementaires qui influencent, dans une large mesure, le comportement des sociétés rurales et urbaines. Cette adaptation exige également des mesures et des pratiques pour faire face aux cas de pénurie extrême due à la sécheresse. La situation dans la plupart des sociétés correspond donc à un mélange d'héritage culturel et de gestion moderne, d'ingénierie et de pratiques sociales et institutionnelles pour relever les défis du développement.

### **Gestion intégrée des ressources en eau**

39. L'un des objectifs d'une gestion intégrée des ressources en eau est de résoudre les diverses questions liées au déséquilibre entre l'offre et la demande, à la détérioration de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, aux attributions aux différents secteurs, aux allocations interrégionales et internationales et aux différends. La pénurie d'eau résultant de

l'aridité exige habituellement la mise en place de mesures d'ingénierie et de gestion qui conduisent à la conservation, voire à l'augmentation saisonnière, des ressources disponibles. Par ailleurs, les sécheresses exigent la mise au point et l'application de mesures de préparation et d'urgence.

40. La désertification et la pénurie en eau douce sont liées à des problèmes comme l'érosion des sols, la détérioration de la terre, principalement à cause de la salinisation, la surexploitation du sol et des ressources en eau et la détérioration de la qualité de l'eau. Il est donc nécessaire d'orienter les politiques et les mesures de façon à résoudre les problèmes existants et à empêcher qu'ils ne se reproduisent.

41. Il est reconnu que pour faire face à la pénurie d'eau, il faut une gestion intégrée des ressources, des mesures et des politiques de gestion respectant la notion de développement durable. Il ne s'agit donc pas seulement de mettre en œuvre de nouvelles technologies et méthodes de gestion pour allouer des droits d'utilisation de l'eau et des terres et en assurer le contrôle, mais aussi d'analyser les forces qui exercent des pressions sur les ressources, le comportement des utilisateurs et les différents objectifs sociaux et humains.

42. Le principal succès dans le domaine des ressources en eau a été la formulation de la Vision africaine de l'eau 2025 par toutes les parties prenantes sous l'égide de la CEA, de la BafD et de l'UA. Cette Vision a été mise au point dans le cadre des préparatifs du Forum mondial de l'eau et a servi de référence à toutes les activités entreprises dans le secteur hydrique.

## **Intégration de l'exploitation des ressources minières en Afrique**

### **Exploitation minière et autres utilisations des sols**

43. Aucun secteur n'a créé autant de litiges concernant l'utilisation des terres que l'exploitation minière (Gavin Hibon, 2002). Une activité minière intensive peut causer de graves bouleversements dans les communautés, entraver le développement d'autres industries potentiellement rentables et provoquer des complications environnementales sérieuses qui peuvent rendre la terre inexploitable pour d'autres applications industrielles importantes. Les différends concernant la terre se produisent souvent entre les exploitants de mines et les groupes communautaires qui sont intéressés au premier chef par la façon dont la terre est utilisée et par les décisions qui sont prises (MMSD, 2002).

44. Ces décisions exigent un consentement en connaissance de cause, des négociations et des consultations entre toutes les parties prenantes. Le processus doit donc permettre de refuser l'exploitation d'une mine lorsque les circonstances culturelles, environnementales ou d'autres facteurs s'opposent à l'accès aux ressources minières ou lorsque l'exploitation causerait des pertes inacceptables à ceux à qui elle est imposée (MMSD, 2002).

45. Deux écoles s'opposent concernant l'exploitation minière : ceux qui avancent que les ressources minières sont une malédiction et ceux qui considèrent qu'elles sont une richesse susceptible de promouvoir croissance et prospérité dans les pays en développement.

46. On pense en général que l'exploitation minière dans les pays en développement est une industrie enclavée à forte intensité de capital, sous contrôle étranger, exploitée principalement par des expatriés et utilisant des intrants (en particulier des équipements) achetés à l'étranger. De nombreux spécialistes ont avancé que plus les ressources minérales étaient abondantes, plus la croissance économique risquait de se ralentir et que le bilan des États riches en pétrole et en minéraux en matière de réduction de la pauvreté était pire que celui d'États ayant des niveaux de revenu similaires mais peu ou pas de pétrole ou de richesses minérales.

47. D'autres experts ont estimé que les résultats négatifs des économies dépendant de l'exploitation minière étaient des cas d'espèce, que les ressources minières n'étaient pas responsables des problèmes de corruption et d'exploitation de rentes, que les résultats économiques étaient hétérogènes et qu'il ne fallait donc pas généraliser. D'autres précisent que certaines économies minières en Afrique enregistrent une croissance rapide et de bons résultats, par exemple le Botswana, et que d'autres, à l'instar de l'Afrique du Sud, se sont développées grâce au dynamisme de leur industrie minière.

### **Problèmes complexes et mesures difficiles à prendre**

48. Les ressources minérales sont particulièrement difficiles à gérer et posent d'énormes problèmes aux pouvoirs publics. L'un des principaux défis en matière de développement durable qu'il convient de relever, en ce qui concerne les ressources non renouvelables (telles que les ressources minérales) est comment utiliser la richesse ainsi produite pour promouvoir et maintenir la croissance et le développement, longtemps après l'épuisement des ressources. Il s'agit là d'un problème commun à la plupart des pays africains miniers et qui demande de créer une industrie minière viable intégrée et diversifiée (**problème de création**), d'investir les ressources éphémères tirées de l'exploitation des ressources minérales pour pérenniser cette richesse, de décider du montant à épargner, d'investir et dans quel domaine (**problème d'investissement**), de répartir équitablement les bénéfices tirés de l'exploitation minière (**problème de répartition**) et de veiller à mettre en place des systèmes judicieux de gouvernance et une politique macroéconomique stable (**problèmes de gouvernance et de politique macroéconomique**).

49. Auty<sup>2</sup> propose que les mesures à prendre pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent aux pays miniers doivent prendre en considération la situation locale et le niveau de développement du pays dans le cycle de production de ressources minérales, en d'autres termes, déterminer s'il s'agit d'une économie qui se trouve aux étapes suivantes du cycle: phase de démarrage, début ou fin de la période de maturité (Tableau 2).

---

<sup>2</sup> (<http://www.natural-resources.org/minerals/CD/docs/untacd/auty.doc>. Site consulté le 5 septembre 2005)

**Tableau 2 : mesures à prendre dans un cycle fondé sur les ressources minérales**

Stade	Caractères	Effets macroéconomiques	Mesures à prendre
Économie en phase de démarrage	Flux d'investissements dans l'extraction des ressources minérales	Problèmes de taux de change	Créer un impôt sur la rente Créer un fonds d'équipement Créer un fonds de stabilisation des recettes Accorder une certaine indépendance à la banque centrale
Économie jeune	Développement rapide de l'exploitation des ressources minérales	Appréciation du taux de change Incidences du syndrome hollandais	Absorber les effets de cette rente inespérée Développer les capacités d'absorption nationales
Économie en début de maturité	Ralentissement de la production de minerai	Multiplication des contraintes liées à l'impôt et aux devises	Adopter de nouvelles sources d'impôt Encourager l'épargne intérieure Diversifier le secteur
Économie mature	Diminution de la production de minerai	Persistance de la pénurie de recettes fiscales et de devises Augmentation du chômage	Déprécier le taux de change Renforcer la formation professionnelle

*Source : Politique macroéconomique des économies fondées sur les ressources minérales, Richard Auty*

### **Stratégies africaines de mise en valeur des ressources minérales**

50. Dans les années 60 et 70, nombre de pays africains avaient adopté des politiques tendant à faire du secteur minier la locomotive de la croissance et de l'industrialisation rapide. Toutefois, le manque de compétences administratives et techniques, les difficultés d'accès au financement et la baisse des cours des minerais, notamment, ont contribué à la stagnation, voire au déclin du secteur minier nationalisé (CEA, 2004 a). À la fin des années 80, la plus grande partie du secteur minier africain était en crise et n'étaient pas rentable. Pour inverser la tendance, nombre de pays africains se sont lancés dans des réformes de fond pour attirer l'investissement étranger direct et moderniser le secteur des ressources minérales et des mines moribondes. Il en a résulté une phase d'expansion du secteur, l'augmentation des investissements étrangers directs et des apports de capitaux, de technologies et de compétences dans le secteur.

51. Toutefois, comme l'a noté Pedro (2005), l'expansion et l'augmentation qui en a résulté en ce qui concerne les recettes d'exportation de plusieurs pays miniers africains ont eu des résultats contestables sur le plan du développement. À son avis, la plupart des réformes étaient peu

judicieuses, centrées sur des secteurs et visant à attirer l'investissement étranger, à promouvoir les exportations et non le développement local.

### **Le nouvel ordre**

52. La tendance est maintenant non pas de répartir, comme par le passé, les bénéfices entre les investisseurs dans le secteur minier et le pays d'accueil mais de mettre de plus en plus l'accent sur les avantages qu'en tirent les communautés où se trouvent les mines. Les avantages pour les collectivités locales peuvent prendre diverses formes, notamment les impôts sur la propriété et la rente foncière, des avantages qui constituent la part de la collectivité dans les recettes que le gouvernement central tire des activités extractives et des avantages autres que le revenu tels que l'emploi pour les populations locales, l'assistance aux institutions communautaires de soins de santé et d'enseignement et l'utilisation des infrastructures de la mine par les populations, etc. (Pedro, A, op.cit).

53. Pour aider les pays africains à résoudre certains problèmes qui se posent au secteur minier, la CEA a élaboré des cadres conceptuels, formulé des politiques et défini des stratégies et instruments pratiques pour mieux comprendre les liens entre le secteur minier et le développement, recensé les points d'entrée pour intégrer les industries extractives dans le processus de développement et de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi, elle a élaboré une approche intégrée de l'exploitation des ressources minérales axée sur son inclusion dans les stratégies de réduction de la pauvreté, l'intégration verticale et horizontale, et l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des richesses minières (CEA, 2004).

54. Toutefois, il faut faire davantage pour changer la situation (Pedro, A, op.cit). Il convient d'affiner les politiques, les instruments permettant d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales, les cadres juridiques et réglementaires pour que les hommes d'affaires locaux, les collectivités et les autres parties intéressées participent véritablement aux activités minières.

55. La transparence et l'efficacité de la gestion des revenus versés aux divers organismes gouvernementaux sont devenus un important volet du programme d'action en ce qui concerne la politique minière. Les mécanismes nécessaires pour les développer sont toujours au premier stade de la mise en œuvre, mais peuvent, dans une large mesure, accroître les recettes publiques, dans nombre de pays africains riches en ressources. Il convient également de renforcer les capacités et compétences nationales aux niveaux du gouvernement et dans d'autres domaines en vue d'assurer une planification efficace à long terme, de promouvoir une gestion judicieuse et d'effectuer des dépenses à bon escient, d'épargner et d'investir les capitaux tirés de l'exploitation de la richesse minérales.

### **Observations concernant l'exploitation des ressources énergétiques en Afrique**

56. Bien que l'Afrique dispose de ressources énergétiques abondantes sous forme de combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon), d'énergie électrique, d'uranium, de biomasse et autres sources d'énergie renouvelables (énergie solaire, éolienne, géothermique, etc. ), elle continue d'être en retard par rapport aux autres régions du monde du point de vue de la consommation d'énergie commerciale. Comptant un peu plus de 13 % de la population mondiale, l'Afrique ne consomme qu'environ 3 % du total de l'énergie commerciale mondiale. Cette

situation s'explique par le fait que les sources d'énergie de l'Afrique demeurent largement inexploitées et ne permettent pas de produire de l'énergie électrique et d'autres formes d'énergie commerciale nécessaires pour assurer le développement économique et le développement durable. Les problèmes structurels ont également empêché l'Afrique d'utiliser ses ressources en énergie.

57. Actuellement, l'Afrique n'utilise que 7% de son potentiel hydroélectrique, alors que d'importantes quantités de gaz naturel s'en vont en fumée, au cours du processus de production de pétrole, dans les torchères ou sont rejetées dans l'air lors du dégazage en Afrique subsaharienne, en général et au Nigéria, en particulier. Cette situation s'explique par le fait que l'infrastructure de production d'énergie étant inadaptée, (par exemple, lignes de transport de l'électricité et gazoducs), elle ne permet pas d'exploiter et de transporter la production excédentaire d'électricité ou de gaz produit vers les zones déficitaires dans le cadre de l'échange d'énergie transfrontière. Il convient de mentionner à cet égard le gazoduc Mozambique-Afrique du Sud, qui fonctionne depuis l'année dernière et permet à l'Afrique du Sud d'avoir accès aux réserves de gaz naturel mozambicain. De même, le projet de gazoduc ouest-africain permettra de transporter le gaz nigérian vers le Ghana en passant par le Bénin et le Togo et le projet hydroélectrique du Grand Inga, qui, en fin de compte, fournira de l'électricité à tous les réseaux électriques de la sous-région.

58. Autre caractéristique du secteur énergétique africain, l'exploitation des ressources en pétrole est tournée vers les marchés extérieurs. Selon les estimations, l'Afrique représente environ 7 % de la production mondiale d'énergie commerciale, mais 3 % seulement de la consommation mondiale d'énergie commerciale. En d'autres termes, l'Afrique est un exportateur net d'énergie. Toutefois, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, notamment certains pays producteurs, importent des produits pétroliers raffinés parce qu'ils n'ont pas de raffineries pour transformer le pétrole brut (par exemple la Guinée équatoriale, le Tchad) ou bien parce que les raffineries actuelles ne sont pas bien équipées pour répondre à la demande intérieure (par exemple le Nigéria).

### **Le problème de l'accès aux services modernes d'énergie et la pauvreté en énergie de l'Afrique**

59. L'Afrique est également en retard par rapport aux autres régions du monde en ce qui concerne l'accès aux services énergétiques modernes. Le taux d'accès à l'électricité varie d'un pays à l'autre, les écarts étant frappants entre les zones rurales et les zones urbaines.<sup>3</sup> Par exemple, alors qu'en Afrique du Nord, 90 % des personnes avaient, selon les estimations, accès à l'électricité en 2002, en Afrique subsaharienne, ce pourcentage se situe entre 4 et 70 % environ en fonction des pays. Dans nombre de pays africains, l'accès à l'électricité dans les zones rurales peut même baisser jusqu'à 1%, alors que la moyenne est d'environ 8 %.

60. Bien qu'il soit de plus en plus largement reconnu que plus de la moitié des 2,4 milliards de personnes, selon les estimations, qui utilisent la biomasse traditionnelle pour la cuisson des aliments et le chauffage vivent en Chine et en Inde, la proportion de la population dépendant de la biomasse est plus forte en Afrique subsaharienne (IEA, World Energy Outlook for 2002). Selon les estimations, l'énergie de la biomasse assure 90 % de la consommation finale d'énergie dans quelques pays d'Afrique subsaharienne, en dépit de ses conséquences sur l'environnement, telles

---

<sup>3</sup> Une personne a accès à l'électricité si elle vit près d'une zone électrifiée ayan l'éclairage électrique

que le déboisement et la désertification. À cause de l'extrême pauvreté et des difficultés d'accès aux autres combustibles (par exemple le pétrole lampant, le gaz de pétrole liquéfié, l'électricité), 80 % des Africains utilisent la biomasse pour leurs besoins domestiques.<sup>4</sup>

61. La trop grande dépendance à l'égard des combustibles issus de la biomasse et l'accès limité aux sources modernes d'énergie telles que l'électricité et les combustibles issus du pétrole (gaz de pétrole liquéfié et pétrole lampant) ne permettent pas aux pauvres vivant dans les zones rurales d'échapper à la pauvreté. Cette forme de pauvreté en énergie touche également une partie sans cesse croissante de la population vivant dans les zones péri-urbaines.<sup>5</sup>

62. Il est de plus en plus largement reconnu que l'accès à des sources d'énergie modernes et peu coûteuses est une condition préalable au développement durable et à la réduction de la pauvreté, sinon la plupart des OMD ne seront pas atteints. Les difficultés d'accès à une énergie suffisante et appropriée, notamment l'électricité, ont pour effet d'empêcher la réalisation d'activités génératrices de revenu à valeur ajoutée.

63. Par conséquent, l'amélioration de l'accès à des services énergétiques peu coûteux et fiables pour les usages domestiques et les activités productives est probablement le défi le plus difficile que doivent relever les pays africains dans le secteur de l'énergie. Il en est particulièrement ainsi pour de nombreux pays d'Afrique subsaharienne où la quantité d'énergie moderne disponible et consommée est trop faible pour que soient remplies les conditions minimales de la croissance et du développement économique

### **Exploiter les ressources énergétiques pour le développement durable de l'Afrique**

64. Les pays africains doivent relever de nombreux défis pour exploiter les ressources énergétiques, assurer le développement durable et réduire la pauvreté, à savoir :

- Inexistence de cadre politique et institutionnel adéquat;
- Mauvais résultats et insolvabilité des compagnies de distribution d'énergie;
- Méthode d'approche inadéquate pour régler les problèmes de fourniture d'énergie en milieu rural, notamment le problème des mesures incitatives et des mécanismes de crédit pour les programmes d'électrification rurale;
- Déséquilibre dans la répartition géographique des ressources en énergie et infrastructure de fourniture d'énergie inadéquate;
- Taille modeste des marchés de l'énergie;
- Inexistence d'infrastructure intégrée de production d'énergie telle que des réseaux électriques régionaux et des réseaux de gazoducs;
- Difficultés de financement des projets de fourniture d'énergie.

65. Dans le passé, les pays africains ont pu relever certains de ces défis en créant un environnement plus favorable et en mettant en place le cadre institutionnel, politique, juridique et

---

<sup>4</sup> IEA, Energy Outlook, Energy and Poverty, 2002.

<sup>5</sup> La pauvreté en énergie se définit comme l'absence de choix suffisant pour accéder à des services d'énergie adéquats, peu coûteux, fiables, de haute qualité, sûrs et sans danger pour l'environnement pour contribuer au développement économique et humain

réglementaire nécessaire pour attirer les investissements et mettre en œuvre de grands projets de fourniture d'énergie. Il s'est agi, notamment, d'instaurer et d'accroître la confiance entre les pays participants pour qu'ils s'engagent à mettre en œuvre des projets de développement conjoints tels que des projets hydroélectriques (par ex. Manantali entre le Mali, le Sénégal et la Mauritanie); des projets de production de gaz (gazoduc Mozambique-Afrique du Sud et le gazoduc ouest-africain entre le Nigéria, le Bénin, le Togo et le Ghana), et les projets pétroliers (oléoduc Tchad-Cameroun).

66. En ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'électricité dans les zones rurales, l'expérience en matière d'électrification rurale dans nombre de pays a montré qu'il fallait distribuer l'énergie électrique (électricité produite près du lieu d'utilisation ou près de la charge desservie) en recourant à des mini-réseaux locaux et à des systèmes d'électrification des foyers à l'énergie solaire utilisant des piles photovoltaïques, en collaboration avec la participation du privé. L'Afrique du Sud, grâce à son système d'électrification rurale utilisant des piles photovoltaïques dans le cadre d'une concession (50 kWh/mois gratuits pour les foyers branchés sur le réseau) doit servir d'exemple.

### **Recommandations**

67. L'Afrique est dotée de ressources énergétiques assez abondantes, mais pour diverses raisons, ces ressources ne servent pas à produire de l'électricité, ni à assurer d'autres services modernes d'énergie nécessaires pour promouvoir le développement durable et réduire la pauvreté. Par conséquent, les pays africains doivent prendre des mesures et des engagements pour exploiter ces ressources, afin de disposer des services modernes nécessaires pour atteindre les OMD et mettre le continent sur la voie du développement durable et de la réduction de la pauvreté.

68. Pour que les gouvernements africains puissent exploiter les ressources énergétiques et assurer le développement durable, il convient de réexaminer le cadre institutionnel, politique, juridique et réglementaire qui régit le secteur énergétique, notamment, en :

- Formulant/révisant la politique nationale en matière d'énergie pour mieux gérer le secteur de l'énergie;
- Fournissant une base légale permettant au secteur privé d'y participer en tant que producteurs indépendants d'énergie;
- Abordant le problème de la pauvreté en énergie en élaborant des politiques et en mettant en œuvre des programmes visant à faciliter l'accès à des services modernes d'énergie, notamment, la création d'un organisme d'électrification rurale et d'un fonds d'électrification rurale bien doté en ressources;
- Jouant un rôle actif et en aidant à créer des débouchés, à généraliser l'adoption de techniques de distribution d'énergie en prenant des mesures d'incitation fiscales et en créant des mécanismes de crédit, en octroyant des prêts à des taux d'intérêt peu élevés, en accordant des garanties et en mettant en place un fonds public pour l'électrification rurale;
- Facilitant la mise en œuvre de projets de production d'énergie hydroélectrique, de pétrole et gaz qui nécessitent une coopération internationale et l'intégration régionale dans le domaine de l'énergie;

- En rendant opérationnels les nouveaux marchés sous-régionaux de l'énergie, en particulier en ce qui concerne les projets conjoints d'hydroélectricité, les lignes de transport d'électricité transfrontières et les gazoducs.

69. En raison de la répartition très inégale des ressources énergétiques de l'Afrique et de la petite taille de ses débouchés dans ce domaine, il est nécessaire qu'une coopération et une intégration régionales s'instaurent pour exploiter les ressources énergétiques du continent. À cet égard, les communautés économiques régionales et les groupements énergétiques régionaux ont un rôle important à jouer, notamment :

- En édifiant une confiance mutuelle entre pays voisins de façon à ce qu'ils participent à des projets énergétiques conjoints comme des grandes centrales électriques, des lignes de transmission internationales, des gazoducs et des oléoducs transfrontières ;
- En adoptant un protocole régional sur l'énergie prévoyant un environnement commercial sécurisé pour aider à dissiper, ou tout au moins à réduire, la perception des risques associés à l'apport d'investissements privés en Afrique ;
- En créant un organisme réglementaire régional de l'énergie pour promouvoir les marchés régionaux et s'occuper des intérêts des investisseurs et des parties prenantes ;
- En rendant les nouveaux groupements énergétiques sous-régionaux opérationnels grâce à la mise en œuvre de projets d'intégration de l'énergie.

## Conclusions

70. Malgré la reconnaissance accrue de l'importance des critères environnementaux, de nombreuses décisions en matière d'investissement sont prises avant tout pour des raisons économiques et en particulier pour les retours sur investissement. Si l'on accordait à la question des ressources naturelles toute l'importance qui leur est due, on devrait en parler en terme monétaire.

71. L'amélioration de la gestion des ressources en terres ne peut se réaliser que s'il y a une prise de conscience préalable des problèmes et une reconnaissance des mesures nécessaires. Au niveau international, un large consensus s'est dégagé sur les priorités, notamment réduire la pauvreté, éviter la dégradation des terres, procéder à des recherches et faire participer la population à la prise de décisions. Mais au niveau national, des politiques efficaces concernant les ressources en terres dépendront de la bonne gouvernance et de l'absence de conflits civils.

72. Il faut également accorder toute l'attention voulue au développement du secteur rural et mieux évaluer les impacts des ressources en terres. Cela exige un cadre reposant sur un ensemble de politiques nationales sur les ressources en terres, notamment de meilleures enquêtes et évaluations, la lutte contre la dégradation des terres, la mise en relation efficace entre recherche et vulgarisation, un plan national d'utilisation des terres tenant compte des liens sectoriels en amont et en aval ainsi que des aspects sociaux et culturels, et la surveillance du patrimoine national que constituent les ressources de terres. Il faudra renforcer les institutions et parallèlement améliorer l'éducation et l'information.

73. L'objectif de la planification de l'utilisation de terres et de la gestion des ressources en terres et de faire des choix optimums et en toute connaissance de cause sur les futures utilisations

de la terre. On pourra y parvenir grâce à des interactions et des négociations entre planificateurs, parties prenantes et décideurs aux niveaux national, des provinces et local et sur la base d'une collecte de données globales efficaces et de la saisie de ces données dans un système de stockage et de recherche approprié, par le biais d'un réseau d'institutions nodales. Le flux des données qui résultera de l'évaluation sera produit dans un format compréhensible et facile à utiliser. Cette manière de procéder permettra à toutes les parties prenantes de décider ensemble quant à l'utilisation durable, équitable et économique de la terre et de prendre les mesures nécessaires pour une réalisation réussie.

74. En résumé, la planification de l'utilisation des terres est déterminante pour le développement efficace des ressources naturelles grâce à l'attribution des terres et de l'eau à des fonctions qui apportent le maximum de bénéfices durables pour le niveau de vie au plan local et national. La réduction de la pauvreté étant l'objectif majeur du développement international, les planificateurs doivent travailler, avec la participation active de toutes les parties prenantes, à promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles tout en créant les capacités d'institutions locales de gestion des terres. Les processus de planification de l'utilisation des terres doivent encourager en particulier la participation active des communautés locales dont les moyens de subsistances dépendent des ressources naturelles.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Antonio, M.A. Pedro, 2004, Mainstreaming Mineral Wealth in Growth and Poverty Reduction Strategies, ECA Policy Paper No 1, ECA, Addis-Abeba, Éthiopie

Auty, Richard M. and Mikasell, Raymond F. (1999), Sustainable Development of Minerals Economies, Clarendon University Press. Oxford

CEA (2003), Training materials on “ The Role and Management of Mineral Wealth in Socio-economic Development” (non publié) Addis-Abeba, Éthiopie

CEA (2004) Improving Public Participation in the Sustainable Development of Mineral Resources in Africa, (Unpublished) Addis-Abeba, Éthiopie

CEA (2004) Mineral Cluster Study in Africa: Pilot Studies of South Africa and Mozambique (non publié) Addis-Abeba, Éthiopie

CEA (2004b) The Land Tenure Systems and their Impacts on Food Security and Sustainable development in Africa, Addis-Abeba, Éthiopie

EIA, 2005, Energy Information Administration (EIA), International Energy Statistics

IEA, 2002, World Energy Outlook 2002

IEA, 2005, Atelier sur “The Developing World and the Electricity Challenges”, Paris, janvier 2005

FAO, 1976, A framework for land evaluation. *Soils Bulletin* 32. FAO, Rome

FAO, 1995, Planning for Sustainable use of Land Resources, FAO Land Bulletin and Water 2, FAO, Rome

FAO/Pays-Bas, 1991, Conférence sur l’agriculture et l’environnement, S-Hertogenbosch, Pays-Bas, 15-19 avril 1991. *Rapport de la Conférence*. Vol. 2.

Gavin Hilson, 2001, An Overview of Land Use Conflicts in Mining Communities, in Land Use Policy No 1, p. 65-73, Royal school of Mines, Londres, Royaume-Uni

MMSD (2002), Mining, Minerals and Sustainable Development Projects: Breaking New Ground, Earthscan Publications Ltd., Londres, Royaume-Uni